

COMMUNE DE BERNIÈRES-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL – JEUDI 24 MARS 2022
EXTRAIT DES VOTES

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LENOEL.

Absents : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER, Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et des pouvoirs d'ajouter les 3 points suivant à l'ordre du jour :

N°22-031 CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES 7, 7A, 7B, 79A, ET 514 SUR LE TERRITOIRE AGGLOMERE DE BERNIERES-SUR-MER

N° 22-032 DELEGATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

N° 22-033 MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Votes : 15

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022 :

Le conseil municipal approuve le procès-verbal sommaire du conseil municipal du 25 février 2022.

Votes : POUR : 15

N°22-016 COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021, soit un résultat excédentaire sur les 2 sections de 342 237,10 euros en investissement et 594 830,58€ en fonctionnement, ce qui représente un résultat de clôture de l'exercice 2021 cumulé de 937 067,68 euros

Votes : POUR : 14

N°22-017 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Compte de Gestion 2021 est en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2021 de la commune.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du receveur.

Votes : POUR : 14

Arrivée de Madame MOULIN.

N°22-018 VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal valide l'affectation des résultats cumulés de 937 067,68 euros comme suit :

- Report du résultat de clôture de l'exercice 2021 en recettes d'investissement (compte 001) :	342 237,10 €
- Recettes de fonctionnement (compte 002) :	346 867,68 €
- Solde du résultat de clôture de l'exercice 2021 de fonctionnement En recettes d'investissement (compte 1068) :	247 962,90 €

Votes : POUR : 16

N°22-019 VOTE DES TAUX DE TAXES

Le conseil municipal vote la reconduction des taux d'imposition pour 2022, soit :

Taxe d'habitation :	13,75 %
Taxe Foncier Bâti :	21,51 %
Taxe Foncier non Bâti :	35%

Votes : POUR : 16

N°22-20 VOTE DES RESTES A REALISER DE 2021

Le conseil municipal vote les restes à réaliser de l'exercice 2021 d'un montant cumulé de 31 349,53 € TTC, soit sur la section d'investissement 19 050 € TTC et sur la section de fonctionnement 12 299,53 € TTC.

Votes : POUR : 16

N°22-21 ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil municipal valide l'état des admissions en non-valeur, présenté par le comptable public, pour un montant cumulé de 140,10 €.

Votes : POUR : 16

N°22-22 VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal valide le montant attribué à chaque association à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

Monsieur ENGEL ne prend pas part au vote pour la subvention au Jumelage Bernières Eisingen et BON.

Madame WINDELS ne prend pas part au vote pour la subvention du Comité des Fêtes.

Madame MOULIN ne prend pas part au vote pour la subvention de BON.

Monsieur HAMEL ne prend pas part au vote pour la subvention de BON.

Monsieur VIGNANCOUR ne prend pas part au vote pour la subvention de BON, La Fondation du Patrimoine et l'association des Propriétaires des cabines de plage.

Monsieur DUPONT-FEDERICI ne prend pas part au vote pour la subvention du comité des Fêtes, de BON, du Jumelage Bernières Eisingen et de l'association des Propriétaires des cabines de Plage.

N°22-23 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal vote le budget primitif 2022 équilibré et sincère tel que présenté, pour un montant de 2 929 907,68 euros pour la section de fonctionnement, et de 1 242 200 euros pour la section d'investissement.

Votes : POUR : 16

N°22-024 CONVENTION EIFFAGE – RTE : AVENANT POUR LA PROLONGATION DE L'OCCUPATION DU PARKING JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2022

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec RTE-EIFFAGE relative à l'occupation de la parcelle AA068 d'une superficie de 3 000 m² et d'un espace de vie de 400 m² au niveau du parking du club de voile, contre une redevance d'un euro par mois et par mètre carré, soit 3 400 euros par mois, pour prolonger l'occupation du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, soit 3 mois supplémentaires.

Votes : POUR : 16

N°22-025 MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Le conseil municipal décide d'instituer le partiel pour les agents de Bernières-sur-Mer, selon les modalités exposées ci-dessus.

Votes : POUR : 16

N°22-026 RECRUTEMENT ASVP 15 JUILLET AU 15 AOUT

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un ASVP pour la période du 15 juillet au 15 août 2022.

Votes : Pour 15 – ABSTENTION 1

N°22-027 RECRUTEMENT EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil municipal d'approuver le recrutement de deux adjoints techniques territoriaux, à temps complet, pour une période d'un mois chacun sur la période des mois de juillet et d'août 2022.

Votes : POUR : 16

N°22-028 RECRUTEMENT DES SAUVETEURS EN MER

Le conseil municipal :

- Créer quatre emplois de sauveteurs en mer, dans le cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives, catégorie C, un chef de poste (échelle C3), un adjoint au chef de poste (échelle C2) et 2 sauveteurs (échelle C1) ;
- Vote le versement de la subvention d'aide à la formation de nageurs sauveteurs d'un montant de 1 204 euros pour l'année 2022.

Votes : POUR : 16

N°22-029 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE DEPLOIEMENT DE L'ADRESSAGE

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département du Calvados pour le déploiement de l'adressage à titre gratuit.

Votes : POUR : 16

N°22-030 CONCESSION DE LA PLAGE NATURELLE DE BERNIERES-SUR-MER : AVENANT N°3 AU CAHIER DES CHARGES

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 à la concession de la plage naturelle de Bernières-sur-Mer pour la création de deux zones, une dite d'activités nautiques et la seconde d'activités sportives et culturelles.

Votes : POUR : 16

N°22-031 CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES 7, 7A, 7B, 79A, ET 514 SUR LE TERRITOIRE AGGLOMERE DE BERNIERES-SUR-MER

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite relative à l'entretien des routes départementales 7, 7A, 7B, 79A et 514 sur le territoire aggloméré de Bernières-sur-Mer avec la communauté de communes Cœur de Nacre et le Département du Calvados.

Votes : POUR : 16

N°22-032 DELEGATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Le conseil municipal :

- délègue au maire l'autorisation d'ester en justice ;
- Approuve la désignation de Maître Clément CAVELIER pour représenter la commune de Bernières-sur-Mer dans le **Dossier 2200369**.

Votes : POUR : 16

N°22-033 MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Le conseil municipal, au-delà de SON soutien logistique (mise à disposition de notre logement d'urgence, coordination des collectes de dons), ADOPTE une motion pour affirmer son soutien au peuple ukrainien.

Votes : POUR : 16